|  |  |
| --- | --- |
| Province de Québec  Municipalité du canton d’Amherst  MRC des Laurentides | mun amherst ill |

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 551-20**

## MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02

**visant à AUTORISER L’USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE » DANS LA ZONE 89-M**

ATTENDU QU’un plan d’urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d’Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d’Amherst a adopté, en conformité au plan d’urbanisme, sa réglementation d’urbanisme comprenant notamment le règlement de zonage numéro 352-02 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d’Amherst désire promouvoir sur son territoire des projets commerciaux et résidentiels novateurs en concordance avec le document complémentaire du schéma d’aménagement révisé en vigueur de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QU’il est à propos et dans l’intérêt de la municipalité d’Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d’approbation référendaire ;

ATTENDU QU’une assemblée de consultation publique sera tenue le 13 octobre 2020 à 19h au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi), pour expliquer le projet ;

Proposé par

Le conseil municipal d’Amherst décrète ce qui suit :

1. Le préambule du règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit.
2. La grille du règlement de zonage numéro 352-02, est modifiée en y ajoutant un point vis-à-vis la classe d’usage « Multifamiliale isolée » soit à la ligne 13 de la zone 89-M.
3. La grille des normes de zonage est modifiée selon les prescriptions de la présente.
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi suite à l’émission d’un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

Avis de motion : le 14 septembre 2020

Adoption du premier projet de règlement: le 14 septembre 2020

Assemblée publique de consultation : le 13 octobre 2020

Adoption du second projet de règlement : le 13 octobre 2020

Adoption du règlement: le 9 novembre 2020

Dépôt du certificat d’enregistrement

des personnes habiles à voter :

Certificat de conformité de la MRC:

Publication et entrée en vigueur :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jean-Guy Galipeau Martin Léger

Maire Directeur général adjoint/

Secrétaire-trésorier adjoint